



MUNICIPALITÉ DE L'ISLET  
AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 314-2024 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)  
À TOUTES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 314-2024 RELATIF AUX PPCMOI

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

**OBJET DU PROJET**

Le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution, à la séance du 5 août 2024, du projet de règlement # 314-2024 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), tiendra une **assemblée publique de consultation le 3 septembre 2024 à compter de 19 h** au 284, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A19.1);

L'objet de ce projet de règlement est d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, sur demande et à certaines conditions, qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme prévus au chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

**CONSULTATION DU PROJET**

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de L'Islet au 284, boulevard Nilus-Leclerc, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité : [www.lislet.com](http://www.lislet.com).

Donné à L'Islet ce 13 août 2024.

Lise Caron

Directrice générale greffière-trésorière  
adjointe par intérim